

Le sénateur Grosart: Au sujet du dernier poste, qui traite de l'Agence canadienne de développement international, je me demande ce à quoi ça correspond, car d'après le budget principal, on a accordé 150 millions de dollars l'an dernier dans le même objectif, et apparemment on n'a dépensé que 81 millions. Pouvez-vous nous donner les chiffres au sujet de l'arriéré, si je puis employer ce terme, des dépenses approuvées qui n'a pas encore été dépensé? Ce n'est pas pour critiquer. Je sais bien pourquoi on n'épuise pas tous les crédits dans l'année qui suit. Sur ces 172 millions, combien reste-t-il à présent?

M. Dewar: Je pense que M. MacDonald sera en mesure de nous communiquer certains de ces chiffres. Mais auparavant, j'espère que tous les sénateurs savent pertinemment qu'en matière de prêts et de subventions relatifs au programme d'aide, nous avons affaire à des fonds non annulables, en ce sens que tous les ans, le budget comporte des crédits affectés aux comptes, crédits qui peuvent être dépensés au cours de l'année d'octroi ou ultérieurement.

Le sénateur Grosart: C'est pourquoi j'ai posé cette question, parce que des comptes sans date d'échéance de ce genre sont inhabituels.

M. Dewar: Oui, c'est très juste. Nous devons avoir des données disponibles. J'ignore toutefois si elles sont à jour.

M. MacDonald: Le seul renseignement que nous avons ici traite des subventions et non pas des prêts propres au programme d'aide. On y indique qu'une dépense de 83 millions a été autorisée et ce montant n'était toujours pas dépensé le 30 mars 1972. Je ne sais quel est le reliquat des prêts. Mais nous pourrions obtenir ce renseignement et vous le transmettre.

Le sénateur Grosart: Je vous en serais très reconnaissant, parce que il y a quelques années, la totalité ou presque du crédit alloué pour l'année n'avait pas été dépensé et était disponible.

Le sénateur Croll: Il s'agit de 81 millions sur un total de combien?

Le sénateur Grosart: Les chiffres ne sont pas tout à fait les mêmes. Les dépenses réelles pour 1969-1970 ont été de 81 millions et le budget approuvé pour 1970-1971 atteignait 150 millions, mais c'est plus ou moins la même chose.

M. Dewar: S'il m'est permis, monsieur le président, je ne pense pas qu'il soit question de 81 millions prélevés sur un total plus élevé parce que pendant plusieurs années, le Parlement affecte des crédits pour le fonds ouvert à la fois pour les subventions et pour les prêts. Cet argent s'accumule au cours des années. Ainsi, il faut évaluer les sorties au cours de n'importe quelle année donnée par rapport au montant accumulé en matière de subventions ou de prêts. Mes renseignements ne sont pas d'ordre statistique. Toutefois, la situation que le sénateur Grosart a décrite au sujet de la lente sortie de l'argent comparativement aux montants qui ont été affectés est en voie d'évolution et ce, depuis quelques années. Je crois que nous sommes maintenant dans une situation où les apports croissants en matière de prêt pendant n'importe quelle année sont approximativement équilibrés par les débits. En ce qui concerne les subventions, et depuis plusieurs années, la situation est assez similaire, étant donné que les subventions sont utilisées pour les paiements de services comme ceux des enseignants canadiens ou des conseillers techniques. On utilise ce crédit comme on utiliserait une affectation pour un crédit normal sans date d'expiration.

Cela dit, je serai très heureux de vous tenir au courant des derniers développements.

Le sénateur Grosart: Je crois que c'est nécessaire pour plusieurs raisons. Les pays en cours d'équipement se plaignent, parce que nous affectons un montant qui ne leur est pas transféré. D'autre part, les états comparatifs de l'O.C.D.E. qui récapitulent le degré d'aide des pays industrialisés aux pays reprennent les sommes réelles dépensées. C'est pourquoi, le Canada ne fait pas souvent bonne figure dans ce genre de comparaison, car l'O.C.D.E. ne tient pas compte du montant réel que nous nous sommes engagés à dépenser. Cette somme serait beaucoup plus élevée à long terme que les sommes qui sont effectivement transférées au cours d'une année donnée.

M. Dewar: Je crois, monsieur le président, que nous avons réussi maintenant à obtenir l'accord de l'O.C.D.E. pour faire état des données sur ces deux aspects. Toutefois, il est tout à fait exact que dans le passé les statistiques canadiennes ont eu tendance à être inférieures à celles de certains autres pays, pour les raisons que vient de donner le sénateur. En outre, la nature de notre aide diffère de celle de certains autres pays qui procèdent à leurs versements plus rapidement, semble-t-il, mais cela donne à penser que la qualité de l'aide est différente.

Le sénateur Grosart: C'est là bien sûr une autre question d'une portée plus vaste, car bien sûr notre programme de prêt est sans doute encore un des plus accommodants qui soit.

On a discuté ici et ailleurs et à maintes reprises de crédits relatifs aux dépenses imprévues et le type de fonctionnement de ce fonds a été l'objet de nombreuses critiques. Je remarque qu'il y a eu d'importants changements depuis les derniers crédits supplémentaires. Pourriez-vous nous expliquer maintenant, comme vous l'avez fait ailleurs, monsieur Dewar, l'état exact et l'objet des crédits relatifs aux dépenses imprévues: en particulier, en rapport avec la négation des réserves pour les augmentations rétroactives de salaire?

Le président: Il s'agit du crédit 5b à la dernière page des postes d'un dollar.

M. MacDonald: Cela remonte à 1968-1969, lorsque nous avons eu des difficultés à parvenir à un accord lors des négociations collectives pour l'année prévue. Je pense que c'est à ce moment que l'autorisation a été obtenue dans le cadre du budget supplémentaire pour établir, en tant que réserve le reliquat du crédit pour les dépenses imprévues. Les fonds étaient disponibles pour faire face aux coûts prévus des rajustements rétroactifs de salaire, à la suite des premières négociations collectives. Ces accords, toutefois, ont été pas mal retardés, je pense que le gouvernement n'avait guère envie de voir les budgets se gonfler d'une année à l'autre. C'est pourquoi, cette année-là et les années suivantes, le crédit au chapitre des dépenses imprévues comportait une disposition pour établir ces réserves qui stipulaient le montant transféré à la réserve en tant que dépense pour l'année en question.

Cela a fait l'objet de nombreuses critiques et c'est pourquoi ce poste sert, dans le budget supplémentaire, à annuler les dispositions du budget principal de 1971-1972. Ainsi, aucune réserve ne sera établie à la fin de cette année. Le budget principal pour 1972-1973 ne contient pas de disposition pour établir une réserve. Autrement dit, il a été mis fin à la pratique qui consistait à établir des réserves.